

PROFESSIONNELS



Epargnez

en toute sécurité



CAISSE D'ÉPARGNE

Sommaire

pages 4 à 7

Épargnez et profitez d'avantages fiscaux maximum

**Épargnez à moyen et long terme
tout en bénéficiant d'un cadre fiscal avantageux.**

- Financez votre retraite en réalisant des économies d'impôts.
- Profitez de l'épargne salariale, un investissement idéal.

pages 8 et 9

Épargnez et profitez des offres de la Caisse d'Épargne

- Choisissez parmi une gamme de solutions pour votre épargne privée.

page 10

Constituez votre patrimoine en étant bien conseillé

**Tout au long de votre vie professionnelle et personnelle,
vous accumulez des biens et des avoirs.**

- Bénéficiez du soutien d'un spécialiste :
le chargé d'Affaires Gestion Patrimoniale.



Contactez votre Conseiller Caisse d'Épargne pour
connaître la disponibilité de ces services dans votre agence.

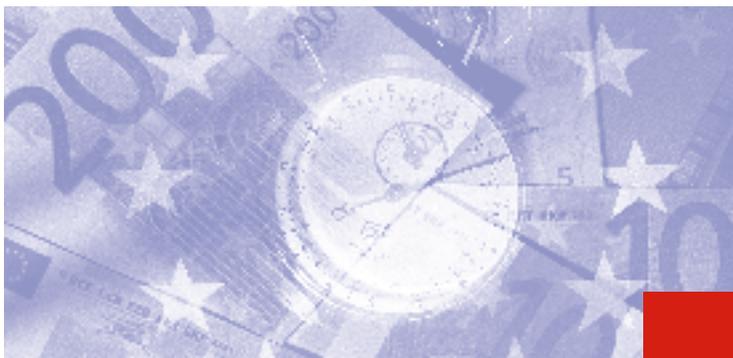
OFFRES PRO DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

Editorial

Tout au long de votre vie professionnelle, épargner patiemment fait partie de votre quotidien. Objectif : constituer votre patrimoine. Afin d'adapter votre épargne à votre situation, la Caisse d'Épargne a conçu une gamme de produits qui répond à vos attentes. Dans le même esprit, afin de vous aider à mettre en place un complément de rémunération sans charge ni impôt, des solutions ont été créées pour vous et votre conjoint : nos produits avantageux en terme d'épargne privée méritent d'être étudiés !

C'est aussi le cas d'Ecureuil Retraite Pro, notre contrat d'assurance vie dont le principe vous permet de financer votre retraite en réalisant des économies d'impôts.

Nos Conseillers sont là pour faciliter votre épargne et votre avenir et vous aider à opter pour le bon placement. N'hésitez pas à les consulter en agence ou dans vos locaux.



Epargnez

et profitez d'avantages

Epargnez à moyen et long terme
tout en bénéficiant d'un cadre fiscal avantageux.

ECONOMIES

Financez votre retraite en réalisant des économies d'impôts.

Avec Ecureuil Retraite Pro, **vous constituez un complément de revenu pour maintenir votre niveau de vie lors de votre départ en retraite.**

Souscrit dans le cadre de la loi Madelin, spécialement conçu pour les indépendants, le contrat d'assurance vie **Ecureuil Retraite Pro** ⁽¹⁾ s'adapte à votre situation professionnelle et à vos objectifs.

Financer votre retraite en réalisant des économies d'impôts, tel est le principe d'Ecureuil Retraite Pro. Chaque année, vos cotisations sont déductibles à concurrence de 10 % de votre bénéfice imposable plafonné à 8 fois le PASS ⁽²⁾. A ce plafond, s'ajoute une enveloppe supplémentaire de 15 % de déduction des versements sur la fraction du bénéfice imposable compris entre 1 et 8 fois le PASS (soit entre 32 184 et 257 472 euros en 2007). Plus votre imposition est élevée, plus le contrat est intéressant.

Avec l'aide de votre conseiller, vous fixez vous-même les montants versés sur votre contrat et leur fréquence, en

fiscaux maximum

fonction de votre capacité d'épargne et des cycles de votre activité (mensuels, trimestriels, semestriels, annuels). Au moment de votre départ à la retraite, l'épargne constituée est transformée en rente viagère. En cas de décès pendant la phase d'épargne, celle-ci est versée aux bénéficiaires de votre choix.

A tout moment, vous avez le choix entre un mode de gestion libre, profilé (sécuritaire ou dynamique) et progressif, pour sécuriser progressivement votre épargne au fur et à mesure que vous vous rapprochez de la retraite.

(1) Ecureuil Retraite Pro est un contrat de Foncier Assurance, société française d'assurance sur la vie. Société anonyme au capital social de 20 400 000 €. Siège social : 19, rue des Capucines - 75001 Paris RCS Paris 349 004 341.

(2) PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale.

Epargnez

et profitez d'avantages

INVESTISSEMENTS

Profitez de l'épargne salariale, un investissement idéal.

Vous souhaitez mettre en place un complément de rémunération sans charge ni impôt ? Adoptez notre offre d'épargne salariale, **Box Office**, la solution tout en un pour vous, chef d'entreprise, pour votre conjoint, s'il a le statut de conjoint collaborateur ou conjoint associé et pour vos salariés (ancienneté minimale de 3 mois dans l'entreprise requise).

Ce qui fait le succès de Box Office...

- **Avantageux** : avec ces deux volets complémentaires, une épargne à 5 ans pour financer vos projets à moyen terme (Plan d'Epargne Interentreprises), ou à long terme pour vous constituer un complément de retraite (Plan d'Epargne Retraite Collectif Interentreprises).
- **Economique** : il permet des exonération fiscales et sociales pour l'entreprise comme pour l'épargnant. Le complément de rémunération - l'abondement - que vous pouvez verser est





OFFRES PRO DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

fiscaux maximum



déductible du bénéfice imposable de votre entreprise et exonéré de charges sociales. Pour les bénéficiaires, il est exonéré d'impôt sur le revenu – comme les plus-values - et de charges sociales.

- Souple : vous avez la liberté de verser ce que vous souhaitez dans chacun des volets d'épargne (à 5 ans, pour la retraite, ou les deux). Pour le **PERCOI** , au moment de votre départ en retraite, vous pourrez disposer de votre épargne, soit sous forme d'un capital versé immédiatement, soit sous forme d'une rente viagère, selon votre choix.
- De plus, bénéficiez de la gestion du N° 1 de l'Épargne Salariale en France : **Natixis Interepargne.**

Sélectionnez

vos placements à titre

RÉGULARITÉ

Choisissez parmi une gamme de solutions pour votre épargne privée.

Jour après jour vous récoltez les fruits de votre travail qui se traduit par une épargne régulière. Profitez du savoir faire de votre Conseiller Caisse d'Épargne qui est à même de vous proposer toute la gamme des produits à court, moyen ou long terme en fonction de vos objectifs de performance et du niveau de risques que vous êtes prêt à accepter.



**Les offres à court terme
(de quelques jours
à 2 ans) :**

Livret A,
Livret de Développement
Durable,
Compte à Terme (CAT),
FCP Monétaires.

Avantages :
disponibilité des fonds,
sécurité, souplesse.

privé



Les offres à court-moyen terme (de 2 à 5 ans) :

Captio Prestance (Compte à terme), Quadroreto (placement sur 4 ans constitué d'un PEL et de plusieurs Comptes à Terme).

Avantages :
rémunération et capital garantis au terme du placement

Les offres à moyen-long terme (de 5 à 8 ans) :

FCP Obligataires

Avantages :
placement au rendement optimal avec un niveau de risque mesuré.

Les offres à long terme supérieur à 8 ans :

FCP actions, Plan d'Épargne Actions, Bourse Esprit Ecureuil (offre de services personnalisée pour investir sur les marchés financiers), Nuances 3D (contrat d'assurance-vie multisupports)

Avantages :
valorisation dynamique du capital.

Constituez

vosre patrimoine en étant bien conseillé

Tout au long de votre vie professionnelle et personnelle, vous accumulez des biens et des avoirs.

Bénéficiez du soutien d'un spécialiste : le Chargé d'Affaires Gestion Patrimoniale.

Pour vous, l'optimisation de votre patrimoine est une priorité car vous souhaitez assurer l'avenir de ceux qui vous sont proches, préparer votre retraite et anticiper la transmission de votre entreprise et de vos biens.

Pour répondre à ces préoccupations, la Caisse d'Epargne a développé une expertise reconnue dans le domaine de la **gestion de patrimoine**. Le Chargé d'Affaires Gestion Patrimoniale vous apporte la certitude de profiter des dernières innovations sur le marché en termes de produits et de mode de gestion. Spécialiste, il vous aide à protéger, développer et transmettre votre patrimoine dans les meilleures conditions.

En toute confidentialité, il établit avec vous une étude personnalisée de votre patrimoine actuel. Il vous aide à hiérarchiser vos priorités, vous oriente vers les solutions financières, juridiques et fiscales les mieux adaptées à vos objectifs.

EXPERTISE



La Caisse d'Epargne vous présente
ses brochures professionnelles
pour vous faciliter la vie.

*Vous venez de consulter
la brochure*

Epargnez

Vous trouverez au guichet de votre agence
les sujets suivants :

- FINANCEZ.
- PROTÉGEZ.
- GÉREZ.

Pour plus d'informations,
contactez votre Conseiller Professionnels
ou consultez notre site
www.caisse-epargne.fr.



CAISSE D'EPARGNE

Un pro mérite un pro